

A Valenciennes, le jeudi 13 juin 2024

Inscription à la restauration Année scolaire 2024 - 2025

Madame, Monsieur,

Durant son année scolaire, votre enfant a la possibilité de manger à la cantine.

Deux formules s'offrent à vous :

- ✓ repas au SELF
- ✓ repas apporté dans une **GAMELLE métallique exclusivement** : cuisiné à la maison et à réchauffer (*si les directives sanitaires nous le permettent*). L'élève qui mange à la GAMELLE n'a pas la possibilité de stocker un dessert dans un réfrigérateur. Il pourra en prendre un (*du type compote ou fruit*) qu'il gardera dans son sac durant la matinée.



Chaque élève sera muni d'une carte à code-barres dont la couleur variera en fonction du régime choisi. Cette carte sera facturée 5€00 et restera valable jusqu'en 3^{ème}. L'élève doit en prendre soin car en cas de perte ou de dégradation, elle sera refaite. Cette carte doit être **obligatoirement** présentée à chaque passage au self.

Pour débiter l'année, il vous est demandé régler un acompte :

- ✓ de 85€00 si votre enfant mange au SELF
- ✓ de 40€00 si votre enfant mange à la gamelle (*repas apporté*)

soit :

- ☞ par chèque (à l'ordre du Collège St Jean Baptiste) : **joindre impérativement le règlement** à ce talon
- ☞ en espèces : un reçu vous sera remis au moment du règlement
- ☞ **merci de privilégier le paiement en ligne via NOEFIL*** : si vous choisissez ce mode de paiement, le règlement sera effectué avant le 10/09/2024 [pour les nouvelles familles un lien sera envoyé à cet effet début septembre ; pour les familles déjà dans l'établissement : **attention**, les paiements par Noefil ne seront pas possible du 1^{er} au 31/08/2024 : site en maintenance]

Il sera important d'alimenter régulièrement le compte SELF de votre enfant, avant la prise du repas, durant son année scolaire.

Tarifs (*projet*) pour la restauration : 3 possibilités :

Repas au self → compris entre 4€60 et 6€35

Ou Carte repas apporté « gamelle » : 2€75

Ou Carte repas « occasionnel » : « tarif du repas self » + 0€50 de majoration l'unité si repas self .

Si vous choisissez repas self+repas apporté : l'enfant sera en possession de la carte repas apporté avec repas occasionnel self majoré de 0€50 : le logiciel ne permet pas la gestion de 2 cartes par enfant

Afin de permettre le meilleur fonctionnement de ce système destiné à optimiser la gestion de chacun et le service rendu, nous vous invitons à remplir le coupon ci-dessous.

Monsieur E.Vyvey,
Chef d'établissement.

✂-----TALON A REMETTRE IMPERATIVEMENT AU SECRETARIAT **POUR LE 24 JUIN** -----✂

Madame, Monsieur parent(s) de l'élève :

Niveau classe : l'inscrive(nt), pour l'année scolaire 2024-2025, au régime : (*Veillez cocher vos choix*)

Régime choisi (*ne choisir qu'un régime*) :

Self (fourni par le collège)

Repas apporté* (*fourni par la famille*)

Externe*

* *rappel / possibilité de repas occasionnel self majoré de 0€50*

Jour(s) choisi(s) : L M J V

et versent un acompte de € par chèque (joint au talon) en espèces (au secrétariat)

par paiement en ligne via NOEFIL* (*au plus tard le 10/09/2024*)

Signature(s)